Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025149-DE

| DEPARTEMENT DU FINISTERE<br><br>**COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE** | **EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**<br><br>**Réunion ordinaire du 16 décembre 2025** |
|---|---|

| Membres en exercice | Qui ont pris part à la délibération | Date de la convocation | Date d'affichage |
|---|---|---|---|
| 31 | 21 + 5 pouvoirs | 09 décembre 2025 | 10 décembre 2025 |

| N° délibération | Objet |
|---|---|
| 2025-149 | Redevance Assainissement Collectif commune avec un mode de gestion en DSP – Tarifs 2026 |

Le 16 décembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Hubert LE LANN
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Anne Rolland, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

_____

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Les délégataires des services publics eau et assainissement révisent tous les ans leurs tarifs selon les formules des contrats.
Monts d'Arrée communauté doit donc ajuster sa part (fixe et variable) lui revenant sur ces contrats tout en maintenant un même tarif sur tout le territoire communautaire, que les communes soient exploitées par la Régie ou qu'elles soient en DSP.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025149-DE

Ainsi les tarifs 2026 s'établissent selon le tableau ci-dessous :

Tarifs de vente pour la commune avec mode de gestion en DSP :

| | PART FIXE H.T. | | PART VARIABLE H.T./m3 | |
|---|---|---|---|---|
| | Délégataire | MAC | Délégataire | MAC |
| Huelgoat | 35,45 | 44,55 | 1,325 | 0,475 |

Il est proposé de délibérer sur ces propositions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 décembre 2025